



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

---

Ce document se trouve sur le site du Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale : [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens  
qui donnent accès aux documents électroniques.



## Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	CONCERTATION ET COLLABORATIONS/PARTENARIATS AVEC DIVERS ACTEURS.....	3
	2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2024-2025.....	3
	2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements.....	3
	2.3. Collaboration avec les institutions de recherche.....	9
	2.4. Collaboration avec les institutions des droits humains.....	11
	2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires.....	12
	2.6. Collaboration avec d'autres acteurs.....	13
3.	AVIS ET NOTES.....	14
	3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté.....	14
	3.2. Contributions à des instances internationales.....	14
	3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes.....	15
4.	RECUEIL ET PUBLICATION DE LA JURISPRUDENCE.....	17
5.	INFORMATION ET COMMUNICATION.....	18
	5.1. Site internet.....	18
	5.2. Activités du centre de documentation.....	18
	5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux.....	19
	5.4. Publications.....	20
	5.5. Écho dans les médias.....	20
6.	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	22
	6.1. Commission d'accompagnement.....	22
	6.2. Comité de gestion.....	22
	6.3. Équipe.....	22
	6.4. Événement pour les 25 ans d'existence du Service de lutte contre la pauvreté.....	24
	6.4. Collaboration avec Unia et Myria.....	24
	ANNEXE 1: ACCORD DE COOPÉRATION.....	25



## 1. Introduction

Ce rapport d'activités donne un aperçu des travaux du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale qui ont été réalisés en 2024.

En 2024, le processus de concertation pour le Rapport bisannuel 2024-2025 a débuté, avec pour thématique les services publics. Il s'agit d'un thème que le Service a déjà abordé dans le Rapport 2014-2015, mais qui, après 10 ans, mérite certainement d'être à nouveau examiné. À la suite de l'exploration de ce thème lors des premières réunions, il a été décidé de commencer à analyser l'offre de service dans les domaines de l'aide sociale, du logement public et des maladies de longue durée, du point de vue de l'utilisateur. En cette première année du cycle bisannuel, nous constatons déjà un grand intérêt et une forte participation.

En termes de travail politique, l'année 2024 a été dominée par les élections aux différents niveaux de pouvoir. Les recommandations des différents rapports bisannuels ont constitué la contribution du Service au débat politique et, en même temps, la base pour examiner les accords de coalition, les plans politiques et les plans de lutte contre la pauvreté des nouveaux gouvernements.

Au départ du Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' et du travail du Service dans le contexte des États généraux pour une transition juste, le Service a été impliqué dans de nouveaux processus politiques, tels que la rédaction du Plan social pour le climat, et a organisé plusieurs séminaires d'échange entre les associations de lutte contre la pauvreté, leurs réseaux et diverses autres parties prenantes. Les thèmes de ces séminaires se situent au carrefour de la lutte contre la pauvreté et de la politique climatique : soutien aux ménages à faibles revenus et aux locataires pour un mode de vie plus durable, analyse *ex ante* de l'impact sur la pauvreté, participation et dialogue, et communication sur la politique climatique. Nous avons pu compter sur une forte participation et une grande diversité d'acteurs lors de ces différents événements.

Le Service est également allé plus loin dans l'élaboration et la concrétisation de son mandat en tant que point commun de collecte des données sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, par son implication dans l'élaboration du nouveau texte de l'Accord de coopération sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi au sein de la CIM, l'organisation d'un groupe de travail interfédéral dans le cadre de son mandat, et l'organisation des dénombrements flamands 2024-2025 commandés par l'autorité flamande.

Par ailleurs, en étant partenaire des projets de recherche Re-Invest et Be-Fast, des liens étroits subsistent avec la recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que par le biais d'autres collaborations avec des projets de recherche et la participation à divers comités d'accompagnement. De cette manière, le Service veut être et offrir une plate-forme d'échange entre les chercheurs, ainsi que divers autres acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Le fil conducteur de ces différentes activités et initiatives est l'approche fondée sur les droits humains, qui au cœur du Rapport général sur la pauvreté et de l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté. C'est la base du travail du Service en tant qu'institution des droits humains, en coopération avec d'autres institutions des droits humains tant au niveau national qu'europpéen. Ce fil conducteur et l'importance de la participation et du dialogue dans la lutte contre la

pauvreté, le Service a également pu les mettre en exergue lors de l'événement du 17 décembre marquant le 25e anniversaire du Service.

*Des hyperliens facilitent l'accès des lecteurs aux documents et informations pertinents.*

## 2. Concertation et collaborations/partenariats avec divers acteurs

### 2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2024-2025

À la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté, le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels de divers secteurs, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations. Ce dialogue, au cours duquel différentes formes de connaissances sont échangées, se déroule selon un cycle bisannuel, en vue de la publication des Rapports bisannuels du Service.

Lors de la réunion de la Commission d'accompagnement du 20 février 2024, le thème des 'services publics' a été choisi pour le Rapport bisannuel 2024-2025. Ce thème a ensuite été approfondi lors de trois réunions avec des associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se reconnaissent et leurs réseaux (14 mai, 13 juin et 19 septembre). Sur la base de ces rencontres, il a été décidé de poursuivre l'échange sur les services publics, en mettant l'accent sur les domaines de l'aide sociale, du logement social et de la maladie de longue durée. Les deux réunions suivantes (21 novembre et 10 décembre) ont porté sur les trajectoires des personnes en situation de pauvreté, le groupe ayant été complété par diverses organisations et institutions. En moyenne, 50 à 60 personnes ont participé aux réunions, dont environ la moitié sont des personnes ayant connu la pauvreté. Six ou sept autres réunions seront organisées en 2025, et le Rapport sera publié au mois de décembre.

### 2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements

En tant qu'institution interfédérale, le Service collabore avec des administrations, des cabinets et des parlements, dans divers domaines et à différents niveaux de pouvoir.

- En octobre 2022, la Conférence interministérielle 'Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes' (IMC) a été relancée, et le Service a été désigné comme Secrétariat de la CIM. Sous la présidence de la Ministre fédérale de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, une réunion a eu lieu en 2024 (15 mars). Le Service est responsable des comptes rendus des réunions de la CIM et du groupe de travail préparatoire, ainsi que de la préparation de ces réunions. Il publie également systématiquement des [communications](#) sur les travaux de la CIM. La Région wallonne présidera la CIM en 2025.
- Dans l'Accord de coopération du 12 mai 2014 sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, les signataires s'engagent à collecter toutes les données objectives qu'ils mettront à la disposition les

uns des autres, mais aussi du Service de lutte contre la pauvreté, en tant que point de collecte commun. En 2024, un nouveau texte de l'Accord de coopération sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi a été approuvé au sein de la Conférence interministérielle 'Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes' (CIM), ainsi que par les différents gouvernements. La procédure d'approbation finale en tant qu'accord de coopération doit encore être finalisée par les nouveaux gouvernements. Dans ce nouveau texte, le Service se voit également confier un rôle de renforcement de la coopération interfédérale dans la lutte contre le sans-abrisme.

- Le Service est membre du réseau des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté. Au sein de ce réseau, les actions du [plan fédéral de lutte contre la pauvreté et l'inégalité](#), approuvé par le gouvernement fédéral le 15 juillet 2022, ont également fait l'objet d'un suivi et d'un monitoring en 2024. Le Service a contribué à l'évaluation du quatrième plan en ce qui concerne l'implication de la société civile, et a envoyé un certain nombre de propositions, dans le cadre de la préparation du cinquième plan.
- Le Service contribue au volet belge du cycle du Semestre européen. Il existe deux groupes de travail, pilotés au niveau fédéral, qui rassemblent des parties prenantes : [la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), coordonnée par le SPP Intégration sociale, et le groupe de travail 'indicateurs' coordonné par le SPF Sécurité sociale. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale suit le plan fédéral de lutte contre la pauvreté, ainsi que l'actualité européenne en matière de lutte contre la pauvreté. Le groupe de travail 'Indicateurs sociaux' assure le suivi des indicateurs utilisés par la Belgique dans le cadre du Semestre européen.
- En 2022, [les États généraux de la transition juste](#) ont démarré à l'initiative de la ministre fédérale du climat, Zakia Khattabi. L'objectif de ces États généraux était de recueillir des contributions de points de vue différents pour préparer la Conférence pour une transition juste. Le Service a été impliqué dans le processus depuis le début et a contribué aux différentes composantes de différentes manières, sur la base d'un accord de coopération avec l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD). Sur base de son matériel, le Service a aidé à préparer la Conférence européenne pour une transition juste, qui était organisée les 4 et 5 mars 2024 dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, et a également apporté une contribution au groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté.
- Sur base de son processus de concertation sur la durabilité et la pauvreté, ainsi que son travail sur la transition juste, le Service a collaboré à plusieurs reprises avec l'Institut Fédéral pour le Développement durable. En 2024 - sur la base d'un examen des différentes publications sur la transition juste - le Service a identifié trois thèmes autour desquels il a ensuite organisé trois séminaires : le soutien des ménages et des locataires à faibles revenus dans l'accès à un logement durable ; l'analyse d'impact *ex ante* sur la pauvreté, et la participation et le dialogue dans les politiques de lutte contre la pauvreté :
- Le Service a organisé le 26 juin, en collaboration avec l'IFDD, un séminaire sur les différentes possibilités de soutien aux ménages et aux locataires à faibles revenus pour un habitat plus durable. Au cours de cette journée, divers acteurs ont échangé sur les initiatives flamandes, wallonnes et bruxelloises visant à rendre l'habitat, économe en énergie et en eau, accessible aux ménages

vulnérables : les primes, les prêts, les rénovations collectives et de quartier, les communautés et coopératives énergétiques, l'accompagnement à la rénovation, l'achat et l'utilisation d'appareils économes, le financement alternatif et les instruments juridiques. Les présentations et enregistrements audio de la journée ont été rendus accessibles via [la page web dédiée à l'événement](#), ainsi que [la note interfédérale 'Logement durable : soutenir les ménages et les locataires à faibles revenus'](#) (avec les projets présentés au cours de la journée).

- Le 5 décembre 2024, le Service a organisé, en collaboration avec l'IFDD, un séminaire portant sur l'analyse d'impact sur la pauvreté dans l'élaboration des politiques. Au travers de ce séminaire, le Service souhaitait donner un aperçu interfédéral des divers instruments et pratiques existants, en Belgique, en matière d'analyse d'impact sur la pauvreté, et organiser un échange avec les différents acteurs impliqués (décideurs politiques, administrations, associations de lutte contre la pauvreté...) sur les possibilités et défis que proposent un tel test d'impact pauvreté. Ainsi, lors de cette journée, plusieurs experts flamands, wallons et bruxellois se sont succédé pour présenter 4 instruments et 4 pratiques issus des différents niveaux de pouvoir. Les présentations de la journée ont été publiées sur [la page dédiée à ce séminaire](#).
- Et le 17 décembre 2024, le Service a organisé un troisième séminaire en collaboration avec l'IFDD sur le thème de la participation et du dialogue dans les politiques de lutte contre la pauvreté, au cours duquel six pratiques participatives ont été présentées. [Le Service de lutte contre la pauvreté](#) et [le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté](#) ont apporté des éclairages précieux grâce à leur focus sur le partage de connaissances et le dialogue. [L'Agora citoyenne pour une transition juste](#) et [De Experten](#) ont montré comment les citoyens, y compris les citoyens en situation de pauvreté, collaborent pour relever des défis sociétaux comme la précarité énergétique et le changement climatique. [Le groupe de dialogue 'Agora'](#), composé de représentants, réfléchit, avec des professionnels de l'aide à la jeunesse et des familles en situation de pauvreté, aux processus d'accompagnement et aux pratiques d'aide à la jeunesse. [Le Service des experts du vécu du SPP IS](#) illustre le rôle clé de l'expertise du vécu dans les administrations et institutions publiques. Ces présentations ont été suivies d'un débat et d'une conférence de clôture de Jos Gysels (ministre d'État).
- L'Institut a sélectionné le Service comme [SDG Voice 2020](#). Depuis lors, le Service participe à la préparation du SDG Forum. Pendant le SDG Forum 2024 du 5 novembre, le Service a organisé un [atelier](#) basé sur ses travaux sur l'analyse d'impact *ex ante* sur la pauvreté (test d'impact pauvreté).
- Le 26 novembre, le Service a organisé, en collaboration avec le SPF Santé publique, un séminaire sur la communication de l'adaptation aux changements climatiques. L'événement a réuni des services publics, des associations de lutte contre la pauvreté et divers acteurs afin d'identifier les besoins spécifiques des populations vulnérables et d'améliorer les canaux de communication à leur attention. Un résumé des échanges et des recommandations ont été publiés sur [le site du Service](#).
- Depuis 2023, le Service est membre (observateur) du Conseil fédéral du développement durable (CFDD). Il participe aux réunions générales et aux groupes de travail en fonction des avis spécifiques du CFDD.

- Le Service est membre du conseil consultatif du *Coordination Center for Complex Risk Assessments in the context of Climate Change* et assure également le suivi de la recherche 'Planetary Boundaries' lancée en 2023.
- Le Service participe aux réunions du groupe de travail en lien avec l'élaboration du Plan Climat Social depuis fin 2023. Il soutient la participation des parties prenantes à ce processus et apporte également une contribution substantielle sur la base de son matériel sur la transition juste. Le 4 novembre, les administrations de l'État fédéral et des trois régions - en coopération avec le Service - ont organisé un moment de consultation autour du Plan social pour le climat. Le Service était chargé de la présidence de la journée et du rapportage des groupes de travail. Il a également été impliqué dans les préparations régionales des mesures de ce plan.
- En 2024, le livre fédéral sur la pauvreté et le travail ont été publiés. Le Service participe aux réunions du comité éditorial organisées par le SPP Intégration sociale.
- Le Service a fait partie du jury pour le prix fédéral de lutte contre la pauvreté.
- Le Service a participé aux réunions de [Horizontaal Permanent Armoede Overleg \(HPAO\)](#). C'est le lieu, créé par un décret, où se rencontrent les 'aandachtsambtenaren' de l'administration flamande, le *Netwerk tegen Armoede* et quelques autres partenaires parmi lesquels le Service. Cette plateforme s'avère particulièrement intéressante pour faire connaître les travaux et publications du Service, dans le cadre de collaborations avec des administrations spécifiques.
- En 2024 et 2025, à la demande de l'Autorité flamande, le Service organise les dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Flandre. Ce travail est supervisé par un groupe de pilotage, présidé par le Service.
- Le Service a participé à une réunion de la Plateforme sur le sans-abrisme, organisée par l'administration flamande.
- Depuis que des statistiques sociales sur la question de l'eau sont établies en Flandre, un groupe de contact 'règlement général de la vente d'eau', auquel le Service participe, est actif. Les nouveaux chiffres annuels ont été présentés au groupe, ce qui permet de se pencher sur la problématique et sur l'application de la réglementation sur le terrain.
- Dans le cadre du suivi du décret flamand sur l'eau potable, les sociétés de distribution d'eau potable publiques ont effectué une analyse générale de l'accès à l'eau pour les groupes vulnérables. Le Service – sur la base de son travail et de ses conseils antérieurs en coopération avec le *Netwerk tegen Armoede* et la SAAMO – a été impliqué dans cette analyse et a également donné son avis sur le projet de rapport d'Aquaflanders.
- Un groupe de travail a été mis en place par l'Agence flamande de l'énergie (VEA) en 2019 pour évaluer les obligations publiques en matière d'énergie suite au déploiement des compteurs d'énergie numériques en Flandre. Le Service est membre depuis le début de ce groupe de travail et a participé aux réunions.
- Le Service participe en tant qu'expert au groupe de travail flamand 'Climat-Santé' au sein de *Departement Zorg*, créé à la demande de la ministre flamande du Bien-Être, de la Santé publique et

de la Famille. Ce groupe de travail, chargé de soutenir et de conseiller les politiques, se concentre d'une part sur l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la santé, en tenant compte des groupes vulnérables. D'autre part, il contribue à l'élaboration des stratégies de prévention nécessaires et à leur soutien, tant au niveau des soins de santé qu'à celui de la société.

- À partir de 2024, le Service a été invité à participer, en tant qu'observateur, au Comité des acteurs de l'Observatoire wallon du sans-abrisme (OWSA). La mission première de l'OWSA est de définir et de coordonner les orientations en matière d'éradication du sans-abrisme et l'absence de chez-soi sur le territoire wallon (ex. : les dénombrements, Housing First). Pour ce faire, il s'appuie sur ce comité qui associe l'expertise d'une multitude d'acteurs du secteur du sans-abrisme et l'absence de chez-soi, qu'elle soit expérimentale, scientifique ou institutionnelle. Dans ce cadre, le Comité a également la possibilité d'émettre des avis sur l'orientation de la politique wallonne de lutte contre le sans-abrisme. En 2024, le Service a participé aux 3 réunions organisées par l'OWSA.
- En décembre 2024, sur proposition du Cabinet du Ministre wallon Yves Coppieters, le Service a également intégré le comité de pilotage de la prochaine Stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté. Ce comité se compose de représentants des cabinets et administrations, d'experts de terrain, d'acteurs du monde académique et scientifique, ainsi que de partenaires privilégiés de la lutte contre la pauvreté. Son rôle est, notamment, d'assurer la coordination générale de la Stratégie 2025-2029, de son élaboration à son évaluation en passant par sa mise en œuvre. Il veille également à la rigueur méthodologique et à la clarté des décisions prise à chaque une de ces étapes. Les premiers travaux du comité de pilotage, portant sur l'élaboration de la stratégie, débuteront en janvier 2025.
- En Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), le Service a poursuivi sa collaboration avec l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, au sein du groupe Agora mis en place en 1998, à la suite de la demande de la Conférence interministérielle Intégration sociale aux Communautés d'évaluer leur décret en matière d'aide à la jeunesse afin d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver le lien parents-enfants.
- En 2024, le groupe Agora s'est réuni à 8 reprises et a entrepris quatre principaux chantiers : la rédaction d'une contribution, reprenant les priorités d'Agora, dans le cadre du Manifeste de l'Aide à la jeunesse pour la législature 2024-2029 ; l'écriture d'un avis portant sur l'Avant-projet de décret relatif à la durée des mesures en Aide à la jeunesse ; l'analyse, au regard des situations de pauvreté, du chapitre relatif à l'Aide à la jeunesse de la Déclaration Politique Communautaire 2024-2029 ; l'actualisation de la plaquette 'Le premier contact entre une famille et un service de l'Aide à la jeunesse'. Ce dernier chantier fera l'objet d'un travail approfondi en 2025.
- Au cours de l'année 2024, la composition du groupe Agora a fortement évolué. Le groupe a accueilli 3 nouveaux membres représentant les services mandatés par l'Aide à la jeunesse et 3 nouveaux membres représentant les conseillers et directeurs de l'Aide à la jeunesse. Par ailleurs, l'association Vie Féminine qui avait rejoint le groupe en 2023 a quitté Agora en juin 2024. Néanmoins, au niveau des représentants des familles, ce départ a été suppléé par le retour du mouvement Luttes Solidarités Travail au sein de groupe. À la fin de l'année 2024, le groupe comptait une vingtaine de membres.

- Toujours au niveau de la FW-B, le Service est devenu membre, en 2022, du Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. Cette instance a pour mission de remettre des avis au Gouvernement de la FW-B sur sa politique transversale de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales, ainsi que sur toute politique ou problématique liée à ces thématiques. Dans ce cadre, le Service a participé à deux réunions du Conseil en 2024. Une première réunion, en mars 2024, a porté sur la remise d'un avis sur la thématique de l'appel à projets 2024 relatif à la lutte contre la pauvreté ; sur l'étude concernant le non-recours aux services de la culture et du sport, ainsi que sur l'évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté 2020-2025 de la FW-B. Une seconde réunion, en septembre 2024, a porté, quant à elle, exclusivement sur le choix des thèmes et des critères à prendre en compte dans l'évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté de la FW-B.
- À la suite de ces deux réunions, il a été proposé par le Conseil que le Service intègre le comité d'accompagnement de l'évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté, dont les travaux débuteront en janvier 2025.
- Au-delà de sa participation aux travaux du Conseil, le Service a également pris part au groupe de travail portant sur l'une des mesures du Plan de lutte contre la pauvreté de la FW-B : le Baromètre sur l'état de la pauvreté en FW-B. Ainsi, en 2024, ce groupe s'est réuni une fois afin de remettre ses commentaires à la Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales sur la première version du Baromètre qui sera publié en 2025. Par ailleurs, en 2024, le Service a également été à nouveau membre du jury du Prix de la Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales organisé dans le cadre de la Journée de la Recherche en FW-B. Ce prix récompense un mémoire de master traitant d'une question relative à la réduction des inégalités sociales et à la lutte contre la pauvreté, dans les domaines de compétences de la FW-B.
- Dans la continuité du groupe de travail sur la précarité hydrique initié en 2020 par le cabinet du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative, le Service a participé à différents types de réunions. Depuis 2021, le Service était également membre du comité d'accompagnement d'une étude qualitative approfondie sur la réalité de la précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale. L'ensemble de ces réunions ont contribué à la [réforme de l'ordonnance relative à la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale](#), approuvée au Parlement bruxellois le 24 décembre 2021 et inscrite au Moniteur Belge le 17 janvier 2022. Par cette ordonnance, de nouvelles mesures sociales ont été instaurées parmi lesquelles une intervention sociale et une interdiction des coupures d'eau pour les usagers domestiques. L'avancement de la décision sur l'intervention sociale pour l'eau est suivi via un groupe de travail.
- Depuis 2024, le Service est membre de la section 'Inclusion sociale' de la Commission régionale de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale qui s'est réunie 3 fois en 2024.
- Dans le cadre de son implication dans les processus des différentes entités régionales par rapport à l'élaboration du Plan Social Climat, pour la Région de Bruxelles-Capitale, le Service a participé aux différentes réunions concernant le volet 'Mobilité' du Plan Social Climat à travers son implication dans la section 'Inclusion sociale' de la Commission régionale de la mobilité organisée par Bruxelles-Mobilité. En ce qui concerne le volet 'Energie' du PSC pour la Région de Bruxelles-Capitale, le Service

a participé à la table ronde organisée par Bruxelles-Environnement pour discuter des mesures régionales présélectionnées.

### 2.3. Collaboration avec les institutions de recherche

Le Service rassemble du matériel d'étude qualitatif et quantitatif pour ensuite le diffuser à travers ses publications et son site internet. La démarche consiste également à soutenir la recherche dans les domaines de la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. À cet effet, le Service soutient une série d'initiatives de recherche en prenant part aux comités d'accompagnement des projets concernés et en nouant des contacts avec des chercheurs.

#### ⊖ *Comités d'accompagnement et groupes de pilotage de projets de recherche*

- Le Service est partenaire, avec HIVA-KULeuven et CRIDIS-UCL, dans la recherche '[Re-Invest.be](#)', dans le cadre du programme de recherche Brain de la Politique scientifique fédérale (Belspo). La recherche a commencé en 2020 et prendra fin en 2025. Elle vise à étudier l'impact du degré d'investissement social (au sens large) sur la pauvreté, dans trois domaines (protection sociale, logement et santé) et selon trois perspectives. Le Service est responsable de la perspective socio-constructiviste, aux côtés de la perspective socio-économique de HIVA et de la perspective sociojuridique de CRIDIS.

Le Service apporte principalement son matériel - résultant de ses divers processus de concertation avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs - autour des trois domaines dans le processus de recherche, afin qu'il puisse être repris par les partenaires de recherche.

En outre, le Service soumet les résultats des partenaires de la recherche en cours à une concertation afin d'y réfléchir avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs. À cette fin, le Service organise un groupe de concertation composé de représentants d'associations où les pauvres se rassemblent, d'autres associations de lutte contre la pauvreté et d'acteurs des trois domaines. Ce groupe de concertation s'est réuni une fois en 2024, autour de la question de la protection sociale. Cette réunion de concertation a été minutieusement préparée avec les partenaires de recherche (bilatéralement). En outre, le Service a présenté les résultats de ses recherches sur la santé mentale aux associations où il avait réalisé des entretiens de groupe.

- Le Service est partenaire du projet de recherche Be-Fast, en collaboration avec la KU-Leuven et l'Université d'Anvers. Cette recherche examine comment l'impact des crises sur les situations de pauvreté peut être mieux mesuré. Le Service recueille du matériel provenant de travaux antérieurs - y compris sur l'impact de la crise COVID-19 - et organise également un groupe de concertation dans lequel du matériel du Service et des partenaires de recherche est échangé. Dans le cadre de cette recherche, les administrations et institutions concernées se réunissent également au sein d'un groupe de retour d'information et d'un comité d'orientation. Le groupe de concertation s'est réuni à deux reprises en 2024.
- En 2024, le Service a collaboré activement à une recherche menée par HIVA- KU Leuven et CIRTES – UC Louvain sur le non-recours au revenu d'intégration et aux droits dérivés, à la demande du SPP Intégration sociale. Le Service a notamment co-organisé un atelier d'échanges autour de pratiques

inspirantes de lutte contre le non-recours aux droits sociaux au niveau local dans le cadre de cette recherche.

- Membre du comité d'orientation de la recherche '[Change](#)' sur les évolutions du marché du travail, le travail atypique et la protection sociale.
- Membre du comité d'orientation de la recherche '*Gezinsenquête: Gezinnen in een financieel kwetsbare positie*' du *Steunpunt WVG*.
- Membre du groupe d'utilisateurs de la [datawarehouse 'Marché de l'emploi et protection sociale'](#) (Banque Carrefour de la Sécurité sociale). La datawarehouse 'Marché de l'emploi et protection sociale' est une base de données importante pour la recherche quantitative qui s'avère aussi particulièrement pertinente dans le cadre d'études longitudinales.
- Membre du comité d'accompagnement du projet d'études '*Homelessness trajectories and non-take-up from a dynamic perspective*' (TRAHOME) coordonné par Lucas – KULeuven, Ugent et UCL. Le 31 mai, l'équipe de recherche a organisé des *focus groups*, en collaboration avec le Service.
- En 2024, l'asbl du [Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté \(GIReP\)](#), un partenariat de chercheurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale, a été dissoute. Les échanges entre chercheurs se poursuivront au sein du Service.
- Membre du Groupe du réseau du projet '[Foodcare](#)', de l'AP Haute Ecole d'Anvers. Ce projet de recherche multidisciplinaire s'étend de 2020 à 2024 et étudie comment l'accès à une alimentation de qualité peut être amélioré pour les groupes cibles vulnérables à Anvers en renforçant les partenaires pratiques dans le traitement de ce sujet.
- Le Service est partenaire au projet de recherche du CREMIS (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté) portant sur la reconnaissance des savoirs expérientiels dans la lutte contre la pauvreté au Québec et en Belgique. En 2024, le Service a pris part à une réunion du groupe d'échange.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche HELICON, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2021 à 2025 et qui vise à identifier les inégalités sociales et les effets sanitaires à long terme et indirects de la crise COVID-19. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2024.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche BE-PARADIS, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2019 à 2024 et qui vise à approfondir la manière dont les inégalités sont mesurées en Belgique. BE-PARADIS part du constat que, d'une part, les chiffres existants montrent un degré d'inégalité relativement faible et stable, alors que, d'autre part, il existe une perception répandue selon laquelle l'inégalité en Belgique s'accroît.
- Membre du comité de référents pour l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF) de l'IWEPS. Le comité s'est réuni trois fois en 2024.
- Membre du comité de suivi de la recherche PWO Soretra, menée par le centre d'expertise Inclusive Society de l'UCLL. Cette recherche-action se concentre sur la perspective de la vie des personnes

vivant dans la pauvreté et comment cela pourrait favoriser une transition climatique plus juste, en utilisant le contexte de Louvain comme étude de cas. Une réunion a eu lieu en 2024.

- Membre du comité d'accompagnement de l'étude 'Evaluation de l'outil REDI', réalisée par le SPP IS. Suite au soutien supplémentaire de la Ministre fédérale Lalieux, en charge de la lutte contre la pauvreté, pour l'utilisation de l'outil REDI afin d'allouer des moyens financiers supplémentaires au sein des CPAS, cette étude a réalisé une analyse descriptive des utilisateurs et des non-utilisateurs de REDI et a fourni des informations sur REDI en tant qu'outil d'orientation et sur l'utilisation des subsides et des moyens financiers. En 2024, le comité d'accompagnement s'est réuni une fois, et le [rapport final](#) a été publié en octobre.
- Membre du groupe de réflexion mis sur pied dans le cadre de la recherche COGITO, menée par l'ULB (IGEAT) et la VUB (Cosmopolis) grâce à un financement de la Région bruxelloise (Innoviris). En quelques mots, ce projet vise à explorer et analyser des scénarios de transition juste et durable en Région de Bruxelles-Capitale. Les scénarios se focalisent sur la transition vers la neutralité carbone et la résilience climatique à l'horizon 2050 dans trois domaines : le logement, la mobilité et les espaces verts.
- Le Service est impliqué en tant que partenaire dans l'organisation de la formation continue avec certificat organisée par le *Vakgroep Sociaal Werk en Sociale Pedagogiek, Faculteit Psychologie en Pedagogische Wetenschappen* (Universiteit Gent), et l'équipe du *Sociaal Werk en Sociaal Beleid van het Centrum voor Sociologisch Onderzoek, Faculteit Sociale Wetenschappen* (KU Leuven). Il a également impliqué dans certaines parties de plusieurs cours, notamment en ce qui concerne le non-recours aux droits, la participation aux politiques et les inégalités climatiques.

#### 2.4. Collaboration avec les institutions des droits humains

Les législateurs ont confié au Service un mandat relatif à la protection des droits de l'homme. Ce mandat a été donné sur la base du constat que la pauvreté *porte atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains* et de l'objectif commun que se sont fixés les législateurs, à savoir *la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme*. Le Service est chargé d'émettre des avis, de rédiger des rapports sur toute question relative à l'exercice effectif des droits de l'homme en lien avec la pauvreté ainsi qu'aux inégalités d'accès aux droits.

- Le Service participe aux réunions mensuelles de la Plateforme droits de l'Homme. La Plateforme droits de l'Homme rassemble, sur une base volontaire, des institutions exerçant un mandat de protection des droits de l'homme (Collège des médiateurs fédéraux, Délégué général aux droits de l'enfant et *Kinderrechtencommissaris*, Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia), Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Centre fédéral Migration (Myria), Institut fédéral des Droits humains (IFDH), l'Institut flamand des droits humains (VMRI), Autorité de protection des données, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Conseil central de surveillance pénitentiaire, Conseil supérieur de la justice ...). Elle a comme objectif d'analyser des problématiques qui concernent plusieurs institutions, de mobiliser adéquatement les compétences respectives de chaque institution et

d'encourager la coopération entre institutions. Les membres ont également échangé des rapports et des comptes rendus de leurs propres travaux, dont les travaux du Service sur la transition juste.

- Le Service a participé à un moment de dialogue sur l'état de droit organisé par l'IFDH. Des organisations de la société civile et des institutions publiques étaient représentées. Une rencontre a eu lieu le 4 juin et une autre le 8 octobre.
- Le Service a participé le 19 décembre aux discussions préparatoires au développement d'un baromètre des droits humains.
- En tant que membre du [réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme](#) (ENNHRI/European Network of National Human Rights Institutions), le Service a participé à différents groupes de travail, plateformes, le General Assembly et enquêtes d'ENNHRI.

Depuis des années, le Service participe activement aux travaux du [groupe dédié aux droits économiques et sociaux](#) (Workgroup on Economic and Social Rights) et à une [Plateforme de coopération thématique qui réunit le Conseil de l'Europe, Equinet, la FRA et ENNHRI](#) en vue de souligner l'importance des droits économiques et sociaux en Europe (La Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques). Il a participé à la réunion à Vilnius au début du mois de juillet, en présentant un exposé sur les jeunes qui sortent les institutions.

Le Service a exposé son travail sur la transition juste et l'avis 'Transition juste et droits humains' dans le groupe de travail d'Ennhri sur les droits économiques et sociaux et dans le groupe de travail d'Ennhri sur le Climat.

Lors de l'Assemblée générale d'Ennhri d'octobre 2024, le Service a pu présenter son projet – avec un subsidie d'Ennhri – sur les travaux concernant la transition juste par le biais d'une vidéo.

- Le Service a décidé, en collaboration avec Unia ainsi que l'asbl Lire et Ecrire et la Ligue des droits humains, de préparer une réclamation collective, à initier contre la Belgique devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS) pour cause d'inégalité numérique, dans le but de dénoncer la non-prise en compte de certains publics vulnérables dans le contexte de la digitalisation accélérée des services essentiels (publics et privés). Afin de communiquer sur cette action et de rassembler le soutien et les témoignages d'autres acteurs et institutions, une journée d'information a été organisée dans les locaux de Unia et du Service le 10 octobre.

## 2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires

- Le 4 décembre 2024, le Service a organisé la 9e édition de sa journée de réflexion intitulée 'Le regard des magistrats sur la pauvreté' en collaboration avec l'Institut de formation judiciaire (IFJ). L'événement s'est déroulé dans les locaux de l'IFJ. Le thème de la journée était '*logement et sans-abrisme*'. Environ 80 personnes y ont participé. Les présentations ont été faites par le Service lui-même, Véronique van der Plancke, Sara Waelbers, Wouter Vandenhole, Arnaud Bilande, Jacques Fierens, Adrienne Vanvyve, et Olivier De Schutter.

## 2.6. Collaboration avec d'autres acteurs

- Le Service organise les dénombrements flamands du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi 2024 et 2025. Dans ce cadre, il dirige le groupe de pilotage composé de représentants du cabinet du ministre flamand compétent, du *Departement Zorg* de l'autorité flamand, de LUCAS KU Leuven en tant qu'équipe de recherche, de la Fondation Roi Baudouin (FRB), de la VVSG et du SAM vzw. En 2024, le groupe de pilotage s'est réuni à six reprises. Le Service a désigné LUCAS KU Leuven comme groupe de recherche pour les dénombrements de 2024 et 2025. Sur la base d'un appel à candidatures pour le dénombrement de 2024 (pour lesquels deux sessions d'information ont été organisées), 3 régions ont été sélectionnées : DVV Westhoek, KINA Anvers et la Ville d'Alost. Le Service a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de recherche pour l'organisation des dénombrements et a assisté auxancements locaux des dénombrements ainsi qu'aux réunions du réseau d'apprentissage avec les régions dénombrées. La communication sur les dénombrements de 2024-2025 se fait en étroite collaboration avec le groupe de pilotage, le groupe de recherche et les régions dénombrées.
- Le Service a pris part au jury dans le cadre de l'appel à projets de la Loterie Nationale sur la lutte contre la pauvreté.
- Le Service a pris part au jury dans le cadre du Prix fédéral de lutte contre la pauvreté (SPP Intégration sociale).
- Le Service prend part aux réunions du groupe de travail Énergie et Pauvreté en Flandre (organisé par Fluvius, 2 réunions).
- Le Service fait partie du groupe de travail 'Sociaal werk en rechtvaardige duurzaamheid', mis en place par SAAMO dans le cadre du plan d'action flamand Sterk Sociaal Werk.
- Le Service fait partie de la Plate-forme belge Zones sans chômeur de longue durée, dans laquelle l'expérience des Territoires zéro chômeur de longue durée est poursuivie pour la Wallonie, la Flandre et Bruxelles.

### 3. Avis et notes

#### 3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté

Les avis suivants ont été préparés par le Service et ce, sur base de ses Rapports bisannuels et d'autres travaux :

- À la demande de la Commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives de la Chambre des représentants de Belgique, le Service a remis un avis concernant la proposition de loi modifiant la loi du 19 juillet 2018 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, afin de prévoir une alternative non numérique, le 12 avril 2024.
- À la demande de la ministre de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française, Françoise Bertiaux, le Service a remis un avis en collaboration avec le groupe Agora sur l'avant-projet de décret relatif à la durée des mesures en Aide à la jeunesse, le 12 avril 2024.

#### 3.2. Contributions à des instances internationales

- Le Service a apporté une contribution – avec d'autres institutions de droits humains – dans le cadre de l'enquête d'Ennhri sur le *Rule of Law*, en lien avec son Rapport.
- Le Service a rédigé un rapport parallèle pour le Comité européen des droits sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe : le rapport ad hoc 2024 sur la crise du coût de la vie. Le rapport a pour objet de compléter et, là où cela s'avère utile, de commenter les informations contenues dans le rapport présenté par l'État belge<sup>1</sup> au Comité européen des Droits sociaux (CEDS), et d'attirer l'attention du Comité sur les situations d'inégalité d'impact des mesures (de soutien au pouvoir d'achat) sur les groupes vulnérables. Il est fondé sur le dernier Rapport 2022-2023 traitait de la dimension financière de la pauvreté<sup>2</sup>, avec l'impact de l'augmentation du coût de la vie. La structure de ce rapport suit celle du rapport de l'Etat et des différentes questions formulées par le CEDS.
- Le Service a participé à plusieurs conférences européennes à l'occasion de la présidence belge de l'UE, autour des thèmes de la transition juste (4-5/03), de la numérisation (13-14/03), du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi (8-9/02), du pilier européen des droits sociaux (15-16/04), du travail social (25-26/04) et la Garantie européenne pour l'enfance (02/05).

---

<sup>1</sup> État belge (2023). [Ad hoc Report on the on the cost-of-living crisis submitted by Belgium](#), RAP/RCha/BEL(2023), 21 décembre 2023.

<sup>2</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2023). [La dimension financière de la pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques – Rapport bisannuel 2022-2023](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

### 3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes

Le Service a contribué aux réflexions menées, via des interventions ou des participations à des panels ou des tables rondes :

- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Coffee Talk Unia-Myria-Steunpunt, 08/01.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Mensenrechtenplatform, 11/01.
- Présentation 'Just transition, poverty and human rights', Ennhri sub Working Group Climate Change, 15/01.
- Présentation 'Just transition, poverty and human rights', Ennhri Working Group on Economic, social and cultural rights, 25/01.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede' aan Hare Majesteit de Koningin, 31/01.
- Présentation du 12<sup>ème</sup> Rapport bisannuel 2022-2023 'La dimension financière de la pauvreté', Conseil Interdépartemental Développement Durable (CIDD), 08/02.
- Intervention dans le cadre du groupe de travail 'logement' à Namur sur le statut cohabitant et la colocation, 21/02.
- Les 'Armoede en ineffectiviteit van rechten: niet-gebruik van en niet-toegang tot rechten', Postgraduaat 'Armoede en participatie', 22/02.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Horizontaal Permanent ArmoedeOverleg (HPAO), 01/03.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Belgisch Platform Armoedebestrijding, 11/03.
- Présentation 'Analyse van het interfederaal Steunpunt tot bestrijding van armoede: de digitalisering van de samenleving', Equal Brussels, 14/03.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Interministeriële Conferentie 'Maatschappelijke integratie, Wonen en Grootstedenbeleid', 15/03.
- Presentatie 'Workshop on Social Inequalities in Cancer – the steps ahead. Contribution of the Belgian Combat Poverty Service', European Cancer Organisation, 15/03.
- Présentation 'Les freins et les difficultés du 'vivre ensemble sous le même toit' qui se posent aux bénéficiaires de prestations sociales, Journée d'étude 'Colocation et habitat partagé : vers un mieux vivre-ensemble à Bruxelles, 03/04.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Netwerk van federale armoede-ambtenaren, 17/04.
- Participation au panel lors de la conférence 'L'inclusion financière à l'ère du numérique', AB-REOC, 23/04.

- Les 'Armoede en klimaatverandering', Postgraduaat 'Armoede en participatie', 25/04.
- Presentatie 'Participation and dialogue in climate debate en policy', Europese Conferentie Social Work, 25/04.
- Participation à un groupe de travail dans le cadre de l'Alliance Climat Emploi Rénovation de la Wallonie, 25/04.
- Keynote 'Samen naar een rechtvaardige transitie', Klimaatcongres Mechelen, 26/04.
- Voorstelling van het Steunpunt aan een delegatie uit Frankrijk-Oecanië, POD Maatschappelijke integratie, 14/05.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', Werkgroep Energie en armoede (Fluvius), 23/05.
- Présentation du 12<sup>ème</sup> Rapport bisannuel 2022-2023 'La dimension financière de la pauvreté', Brupartners, 30/05.
- Presentatie rond rechtvaardige transitie, SAAMO, 10/06.
- Présentation 'Les freins et les difficultés du 'vivre ensemble sous le même toit' qui se posent aux bénéficiaires de prestations sociales, Groupe de travail sur le logement de la Plateforme Namuroise du Social, 11/06.
- Présentation 'Les populations précarisées face à la digitalisation, Midi STIB, 21/06.
- Presentatie 'Young People leaving residential care: challenges to effective social assistance, COE-FRA-ENNHRI-EQUINET Collaborative Platform on Social and Economic Rights (Vilnius), 01/07.
- Voorstelling van het 12de tweejaarlijks Verslag 2022-2023 'De financiële dimensie van armoede', SERV / Vlaamse Raad WVG, 27/08.
- Voorstelling van het Steunpunt aan het Vlaamse Mensenrechteninstituut (VMRI), 03/09.
- Présentation du 12<sup>ème</sup> Rapport bisannuel 2022-2023 'La dimension financière de la pauvreté', Conseil économique, social et environnemental de la Région wallonne, 11/09.
- Presentatie 'Armoedebestrijding : to leave no one behind', Kerngroep Duurzaamheid – Broeders van Liefde, 18/09.
- Participation à une table ronde dans le cadre de 'Au-delà des beaux discours', une journée de conférences, d'ateliers et de débats sur la place et l'impact des savoirs expérientiels dans le secteur social-santé, le Forum Bruxelles contre les inégalités, 03/10.
- Voorstelling van de werkzaamheden van het Steunpunt rond non-take-up van rechten, Coffee Talk Unia-Myria-Steunpunt, 07/10.
- Voorstelling van de werkzaamheden van het Steunpunt rond digitalisering en deelname aan panelgesprek, Informatiemoment voor middenveld rond collectieve klacht digitalisering ECSR, 10/10.
- Voorstelling van de werkzaamheden van het Steunpunt rond armoedetoets, SDG Forum 2024, 05/11.

- Participation à une table ronde dans l'atelier 'Participation citoyenne et développement durable' au SDG Forum 2024, 06/11.
- Présentation du 12<sup>ème</sup> Rapport bisannuel 2022-2023 'La dimension financière de la pauvreté', Conseil wallon de l'égalité pour les hommes et les femmes, 02/12.
- Présentation 'Pauvreté et ineffectivité des droits : non-recours et nonaccès aux droits' à une journée de formation des cadres de l'ONEM, 11/12.
- Présentation 'La politique en dialogue : la participation des acteurs dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un atelier sur des pratiques inspirantes en matière de participation, Perspective Brussels, 12/12.

#### 4. Recueil et publication de la jurisprudence

Le Service de lutte contre la pauvreté a pour mission d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le [projet « Jurisprudence »](#), au sein duquel des décisions judiciaires sont analysées. La spécificité de ce projet consiste à rassembler et à publier gratuitement des décisions relatives aux droits fondamentaux, pertinentes au regard de la pauvreté : logement, protection de la vie familiale, protection de la santé, travail et protection sociale...

C'est également dans le cadre de ce projet qu'une journée de réflexion sur « *le regard des magistrats sur la pauvreté* » est organisée.

Dans le cadre de ce projet, une collaboration avec une [nouvelle revue juridique sur les droits fondamentaux et la pauvreté](#) est en cours; le Service participe, entre autres, au comité de rédaction.

En 2024, une étudiante (Université d'Anvers) a pu effectuer un stage au Service. Grâce à la préparation, au soutien et au feedback nécessaires, elle a pu se familiariser avec le fonctionnement du projet Jurisprudence pendant 10 jours. Elle a également participé à un séminaire en ligne organisé par le CERAC.

##### ↳ Généralités

Les décisions sont résumées dans un langage accessible au grand public, sans pour autant négliger leur complexité juridique. Ces résumés sont ensuite publiés sur le site internet, conjointement aux décisions rendues anonymes. Chaque résumé paraît tant en néerlandais qu'en français.

Dans le but de garantir la qualité et l'exactitude juridique de chaque résumé, la Commission d'accompagnement procède à un contrôle avant la publication.

En 2024, le Service a co-rédigé le [Third Party Intervention](#) d'ENNHRI devant le Comité européen des droits sociaux, dans l'affaire *International Federation of Human Rights (FIDH) and International Movement ATD -Fourth World v. Belgium*. Cette intervention s'appuyait sur la recherche du Service portant sur la jurisprudence relative aux interdictions de mendicité en Belgique.

## ↳ Méthodes de recueil de la jurisprudence

Le recueil de la jurisprudence s'opère de différentes manières. Le Service a notamment reçu de la jurisprudence non publiée de la part de juges avec qui il entretient des contacts, ainsi que de tribunaux divers : tribunaux du travail, justices de paix, juridictions pénales, etc. Depuis 2017, le Service est en outre exempté du droit d'expédition. Il peut dès lors obtenir gratuitement les décisions rendues auprès de tous les tribunaux belges.

## 5. Information et Communication

### 5.1. Site internet

Sur son site internet ([www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)), le Service de lutte contre la pauvreté offre des informations au grand public dans les trois langues nationales et en anglais, les versions du site en anglais et en allemand étant moins détaillées. Le site internet est le moyen idéal de rendre accessibles les informations que le Service recherche, rassemble ou produit. Comme les années précédentes, c'est la rubrique 'faits et chiffres' qui a été la plus visitée. On y trouve des réponses à de nombreuses questions.

La page reprenant le calendrier annuel des activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre a également attiré de nombreux visiteurs.

### 5.2. Activités du centre de documentation

Le centre de documentation est principalement destiné à l'usage interne en soutien aux travaux des collaborateurs. Toutes sortes de publications - y compris des articles, des livres, des présentations, des études - sont cataloguées. Les revues numériques sont également de plus en plus utilisées.

Le Service a reçu 206 demandes par courrier électronique ou par téléphone, dont la plupart (24 %) concernaient l'insécurité des moyens de subsistance, le paiement des factures, le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, la précarité énergétique, le logement, le revenu, le non-recours, la pension, l'adresse de référence, l'exclusion sociale, les allocations et la précarité hydrique. Dans le cas de telles demandes d'aide, le Service essaie d'orienter les personnes vers une organisation spécifique qui peut offrir un soutien dans la région de la personne concernée pour trouver une réponse à sa question. D'autres questions portaient sur des aspects pratiques concernant les trois séminaires organisés par le Service l'année dernière, sur des demandes de stage, de soutien aux travaux de thèse, des invitations à des événements, la rédaction d'articles de journaux et d'entretiens pour lesquels des données chiffrées étaient généralement demandées.

### 5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux

En 2024, le Service a renforcé sa stratégie de communication en exploitant pleinement Mailchimp pour l'envoi d'emails. L' emailing s'est révélé être un canal de diffusion efficace, permettant une communication directe, accessible et complète, sans nécessiter l'adhésion à un réseau social spécifique ni la recherche proactive d'informations par les destinataires.

Le Service a utilisé ce canal de communication pour divers types de communication :

- Annonces d'événements : par exemple, la diffusion du programme de la journée du 17 octobre 2024.
- Inscriptions à divers événements : notamment pour le séminaire 'Logement durable : soutenir les ménages et les locataires à faibles revenus' organisé en juin et le séminaire 'Participation et dialogue dans les politiques de lutte contre la pauvreté' organisé en décembre, conjointement avec l'événement marquant les 25 ans d'existence du Service.
- Newsflash : trois éditions ont été diffusées en 2024, généralement après des événements clés afin de dresser un état des lieux et partager les avancées du Service.
- Carte blanche : une carte blanche a été publiée en début 2024 concernant la décision de la SNCB de réduire les horaires d'ouverture des guichets dans une soixantaine de gares réparties dans toute la Belgique et ce, à partir du 1er mars.

Newsflash envoyés en 2024 :

- 28 mars 2024 : consacré à la transition juste, avec un focus particulier sur la 'Conférence européenne pour une transition juste' des 4 et 5 mars.
- 4 juillet 2024 : Couvrant plusieurs thématiques, notamment :
  - Le séminaire 'Logement durable : soutenir les ménages et les locataires à faibles revenus'
  - Le lancement du processus de concertation pour le Rapport bisannuel 2024-2025 sur les services publics
  - Les dénombrements du sans-abrisme et l'absence de chez-soi et le mandat octroyé au Service à ce sujet
  - L'introduction d'une section 'Agenda' sur le site web détaillant les événements à venir
- 20 décembre 2024 : axé sur les événements marquants de fin d'année, incluant :
  - La 'Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté' du 17 octobre 2024
  - La journée de dénombrement du sans-abrisme' et l'absence de chez-soi du 18 octobre 2024
  - Le séminaire 'La communication sur l'adaptation aux changements climatiques' du 26 novembre 2024
  - La journée de réflexion 'Le regard des magistrats sur la pauvreté' du 4 décembre 2024
  - Le séminaire 'L'analyse d'impact sur la pauvreté dans l'élaboration des politiques' du 5 décembre 2024

- L'événement 'Une journée, deux moments' du 17 décembre 2024, combinant un séminaire sur la participation et le dialogue dans les politiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que la célébration des 25 ans du Service.

L'envoi des communiqués de presse se fait également par cette voie. En 2024, trois communiqués de presse ('Investir dans une politique forte de soutien aux ménages et aux locataires à faibles revenus pour un logement durable' et deux communiqués sur les 'Dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Flandre en 2024) ont ainsi été envoyés.

Un quatrième communiqué, développé en commun avec Unia a aussi été publié : 'Plainte collective devant le Comité européen des droits sociaux pour cause d'inégalité numérique'.

Une carte blanche a été publiée en début 2024 concernant la décision de la SNCB de réduire les horaires d'ouverture des guichets dans une soixantaine de gares réparties dans toute la Belgique et ce, à partir du 1er mars.

#### 5.4. Publications

Les publications sont disponibles sur:

- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapport-bisannuel/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapports-dactivites/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/articles-des-collaborateurs-du-service/>
- <https://www.luttepauvrete.be/avis-et-notes/>
- <https://www.luttepauvrete.be/communiques-de-presse/>
- <https://www.luttepauvrete.be/newsflash-2/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/notes-et-livres-du-service/>

#### 5.5. Écho dans les médias

Le Service est régulièrement mentionné dans différents médias, principalement dans la presse écrite, sur des sites web et dans des articles. En 2024, le centre de documentation a enregistré 845 mentions, dont 35 % dans des articles de magazines, des publications (en ligne) et des journaux. Il s'agit d'environ 55 % de références néerlandophones et 44 % de références francophones ; les 7 % restants concernent des sources germanophones et anglophones. Outre certains aspects généraux sur la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, des sujets spécifiques ont également été abordés en faisant référence au Service : la mendicité, sans-abrisme et l'absence de chez-soi, la numérisation, la durabilité, les événements que le Service a organisés en 2024, le logement, les indicateurs, la pauvreté infantile, les droits humains, le non-recours, les élections et la précarité hydrique. D'autres références clés concernent le Rapport bisannuel 2022-2023.

Les auteurs qui font référence à notre travail sont également très divers : médias écrits et audiovisuels, organisations de défense des droits humains, organisations de la société civile, services de médiation, gouvernements, universitaires (y compris le *Jaarboek Armoede*, publié par *USAB Antwerpen*), débat politique, propositions législatives, étudiants dans le cadre de leur mémoire de fin d'études et de leur dissertation. Le Service a contribué à plusieurs interviews, y compris des contributions sur les chiffres du sans-abrisme et l'absence de chez-soi en Flandre, la diversité des situations de pauvreté et la préparation par Unia et le Service de la plainte sur la numérisation. Dans la presse écrite, l'attention a été portée sur l'accessibilité des guichets de la SNCB et les références à l'aperçu annuel relatif au 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère.

## 6. Fonctionnement interne

### 6.1. Commission d'accompagnement

La Commission d'accompagnement, présidée par la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté, a pour mission d'assurer le suivi du contenu des travaux menés par le Service de lutte contre la pauvreté et de veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de collaboration). En 2024, la Commission d'accompagnement s'est réunie à trois reprises.

### 6.2. Comité de gestion

Le Comité de gestion est investi de trois missions : veiller à ce que l'accord de collaboration soit dûment exécuté, dresser le plan des besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de collaboration). Le président du Comité de gestion est M. Ides Nicaise. En 2024, le Comité de gestion s'est réuni à trois reprises.

### 6.3. Équipe

Fin 2024, l'équipe était composée de douze personnes, avec un équivalent moyen de 8,35 employés à temps plein pour l'année 2024. Sur ce total, environ 2,30 équivalents temps plein sont dédiés et financés par des projets.

#### **Formations :**

- Formations linguistiques : néerlandais, français, anglais.
- Polarisation et cohésion (conférence matinée L&D)
- Introduction générale juridique à la législation anti-discrimination Belge (ADAR)
- Brand blussen met kleine blusmiddelen en evacuatie
- Formation N+1 Procédure Aménagements Raisonables
- Conférence The new now + workshop ergonomie (matinée L&D Bien-être)
- Présentation des trois organisations : Unia, Myria et Service de Lutte contre la Pauvreté

#### **En fonction du travail du Service, les journées (d'étude) suivantes ont été suivies :**

- Plateforme de lutte contre la précarité énergétique et hydrique - Événement de clôture/slothevenement
- Webinar: 'Renovatie uitdagingen en instrumenten voor de private huurmarkt' – Energieke Vrijdag Netwerk Klimaat

- Colloque 'L'action publique à l'ère du numérique', UNamur.
- Le droit à l'énergie au cœur d'une transition juste
- Quelle politique d'intégration après 2024?
- Stadsacademie Justitie & Maatschappij
- De crèche weg van de crash. Een staat van het gezinsbeleid 2023
- Webinar 'Hoe maken we duurzaam renoveren haalbaar en betaalbaar?'
- Conférence 'Upgrading Europe: Building Transformative Policies to Reach the Sustainable Development Goals', ESDN, 06/06.
- Toekomstcongres Netwerk tegen Armoede, 08/06.
- Conférence 'On Track to 2030? Delivering on the Sustainable Development Goals in the EU', 18/06.
- Kick-start voor de sociale transitie
- 20 jaar SILC
- L'action publique à l'ère du numérique
- Tellingen dak- en thuisloosheid 2023
- Dénombrement sans-abrisme et absence de chez soi
- Gezondheid/ongelijkheid: een dode hoek
- Présentation officielle du Masterplan de sortie du sans-abrisme en Région de Bruxelles-Capitale
- Onze sociale zekerheid: klaar voor nog eens 80 jaar?
- Person First in homeless services
- Energy Communities, Inclusive and Solidary Tools against Energy Poverty
- Studievoormiddag gezondheidsindicatoren
- Le Débatorium (débat politique)
- SERV academie: groeipakket aan zet
- European Social Charter
- 25 ans RBDH
- 50 jaar HIVA
- Improving Equality Data Collection in Belgium'
- Le Petit dej' Masterplan du 1er juillet 2024
- Accroître les rénovations durables: Un défi politique dans l'approche de la rénovation durable des logements
- Conferenties over de toekomst van duurzame woningrenovaties in België

- Matinée de réflexion sur le droit au hors-ligne et l'accès au numérique, 07/11.
- Het belang van lokaal sociaal beleid
- Themaboek armoede en werk
- Trefdag digitaal Vlaanderen 2024
- SDG Forum 2024
- Journée d'Inspiration Banque accessible, 03/12.
- Conférence 'Coding Equality in the EU AI Act - Equality Bodies rising to the Challenge', 12/12.
- Accessibilité numérique
- Colloquium van het Observatorium Krediet en Schuldenlast
- Jaarboek Armoede en Ongelijkheid 2024

#### 6.4. Événement pour les 25 ans d'existence du Service de lutte contre la pauvreté

Après le séminaire sur la participation et le dialogue dans la matinée du 17 décembre, l'après-midi a été consacrée aux 25 ans d'existence du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté. Henk Van Hootegem, coordinateur du Service, a ouvert les discussions de l'après-midi par une brève présentation des travaux du Service. Karine Lalieux, ministre fédérale de l'Intégration sociale et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que présidente de la Conférence interministérielle 'Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes', a ensuite pris la parole. Une table ronde a suivi, réunissant divers représentants d'organisations et institutions engagées dans la lutte contre la pauvreté. Cet échange a été enrichi par les contributions d'autres acteurs actifs dans le domaine des droits humains et de la lutte contre la pauvreté. Ides Nicaise, président du comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté, a clôturé cette journée riche en échanges.

La journée a également été rythmée par différentes animations : un quiz sur le Service, un mur à messages accompagné d'un livre d'or, ainsi qu'une exposition de photos issues du projet '*Regards sur la pauvreté*' (plus d'informations sur ce projet [ici](#)).

#### 6.4. Collaboration avec Unia et Myria

En outre, le Service a participé des concertations régulières avec les directions d'Unia et de Myria, en fonction de la politique du personnel et du bien-être. Il existe également un échange d'informations entre les membres du personnel des trois institutions par le biais de divers canaux.

Depuis mars 2022, le Service est installé dans le bâtiment "Eurostation", où il partage des bureaux avec Unia, Myria, Ennhri, Equinet et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

## Annexe 1: Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

### TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;

- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

## **ARTICLE 2**

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- >> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

## **ARTICLE 3**

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

#### **ARTICLE 4**

- §1<sup>er</sup> Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.
- §2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.
- §3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

#### **ARTICLE 5**

- §1<sup>er</sup> Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :
- >> Répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
  - >> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
  - >> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
  - >> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
  - >> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.
- §2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1<sup>er</sup>, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

## ARTICLE 6

§1<sup>er</sup> Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- >> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- >> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- >> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- >> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

## ARTICLE 7

§1<sup>er</sup> Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
  
- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
  
- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
  
- >> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité en l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

- >> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
  
- >> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
  
- >> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
  
- >> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
  
- >> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

## **ARTICLE 8**

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- >> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- >> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- >> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- >> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

## **ARTICLE 9**

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

## **ARTICLE 10**

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

## **ARTICLE 11**

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

## SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRECARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Place Victor Horta 40, bte 40, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles)



**[WWW.LUTTEPAUVRETE.BE](http://WWW.LUTTEPAUVRETE.BE)**